la couleur

L'harmonie colorée d'une rue, d'un quartier, comme d'une ville, est donnée par l'accord des teintes des différents éléments architecturaux : façades, volets, menuiseries, toitures, ferronneries...







COULEUR DU BÂTI ANCIEN
ET DU PAYSAGE LOCAL

la couleur

Le bâti ancien a été construit avec des matériaux de provenance ou d'extraction locale qui ont déterminé les couleurs des bâtiments existants. Ces teintes, issues de la géologie locale, permettent aux bâtiments de s'inscrire parfaitement dans le paysage sans créer de dissonance par des rapports de contraste trop marqués entre le paysage et les constructions. La couleur possède également une dimension culturelle liée aux spécificités locales. Elle est souvent liée à un territoire.

La couleur se perçoit à plusieurs échelles : celle du paysage, de la ville, du village, de la rue et du bâti. De plus, sa perception sera différente selon l'orientation, la saison et le point de vue.

Si les murs et les toits confèrent à l'architecture ses colorations dominantes, les éléments de détail influencent la perception du bâti et participent à sa composition. Portes et volets, modénatures et soubassements soulignent l'architecture par leurs profils en relief ainsi que par leurs coloris.

FAIRE LES BONS CHOIX

AVANT TOUS TRAVAUX

Les couleurs de l'environnement naturel immédiat sont les premiers repères auxquels se référer. Les terres, la végétation, les façades avoisinantes, les couleurs du bâti ancien sont autant d'indicateurs pour une bonne intégration au site et contribuent à maintenir la spécificité locale. Observez la rue, son gabarit et son orientation : une ruelle étroite gagne à être éclaircie, alors qu'une place aérée supporte des coloris plus sombres. En règle générale, les tons les plus sombres sont utilisés sur des façades bien éclairées, les tons plus clairs sur des façades moins éclairées. Les tonalités plus sombres et moins contrastées sont également préconisées pour les façades étroites et sur celles qui sont visibles dans le grand paysage (enceinte des villages perchés par exemple). Enfin, identifiez l'époque et le style de la construction.

QUELS TRAVAUX ?

Veillez à prendre en compte tous les éléments de la façade, dans un souci d'harmonie générale. Le choix des couleurs doit se faire par étapes. Déterminez d'abord la couleur dominante de la façade. Pour le soubassement, il convient autant que possible de conserver l'identité colorée du calcaire local. Traitez les encadrements et décors moulurés en ton sur ton avec le fond de façade, si les encadrements correspondent à la typologie de la façade. Choisissez ensuite les couleurs ponctuelles : celles des menuiseries et boiseries, avec une tonalité plus sombre pour la porte, une pour les volets et les fenêtres selon le principe d'accord de tonalités. Enfin, décidez d'une couleur pour les éléments de ferronnerie et serrurerie.









l'enduit
Il convient de conserver la verticalité marquée par le rythme des façades, évitez de reprendre la même référence d'enduit que la maison mitoyenne.

les volets
En bois peint, de ton gris coloré (gris-vert, gris-brun, gris-bleu) ou brun et brun-rouge.

les fenêtres
En bois peint d'une teinte neutre ou de même couleur que les volets.

l'entourage de baies
Il n'est pas systématique. Réalisé soit par un badigeon de chaux, un enduit en sur-épaisseur, en pierre naturelle ou quelquefois en carreaux de terre cuite vernissée.

la porte d'entrée
En bois peint de teinte plus soutenue que les volets.

La destination d'un rez-de-chaussée (commerce par exemple) ne doit pas compromettre l'unité de couleurs des façades mais respecter la teinte dominante de l'immeuble. Pour marquer le rythme des façades, évitez de reprendre la même référence d'enduit que la maison voisine.

QUELS MATÉRIAUX ?

La couleur est indissociable de la matière et du support.

Traditionnellement, la teinte des enduits était le résultat de la couleur du sable local et des agrégats composant le mortier, et donc le plus souvent une teinte beige-ocre ou beige-brun. Les couleurs vives étaient apportées en finition par un badigeon de chaux teinté aux ocres naturelles (ocres de Roussillon, par exemple).

L'enduit doit respecter les caractéristiques du bâti ; il n'y a pas de solution unique, mais des choix adéquats de restauration et de méthodes d'application. Utilisez des matériaux durables et adaptés (voir fiche 1 et fiche 2).

Un maçon ayant de l'expérience en intervention sur le bâti ancien pourra vous apporter son savoir-faire en terme d'enduits et de mise en œuvre.

Certaines peintures aux composants organiques, de type vinylique, détérioreront de manière irréversible les façades en pierre de taille, les enduits et décors peints anciens. Une démarche durable consiste à ne pas remplacer les enduits anciens à la chaux par des enduits prêts à l'emploi, dommageables pour les façades : ils sont inadaptés au bâti ancien. Les éléments précédemment peints ou enduits seront nettoyés et remis en valeur.

LE SAVIEZ-VOUS ?

les pigments naturels

Les ocres naturelles colorent la matière plus faiblement que les oxydes. Leur chimie, en affinité avec la chaux, permet une mise en œuvre durable. Elles offrent une palette allant de l'ocre-jaune, rouge, aux teintes terre de Sienne et terre d'ombre, naturelles ou calcinées... Les oxydes métalliques sont plus difficiles à disperser dans les laits de chaux.

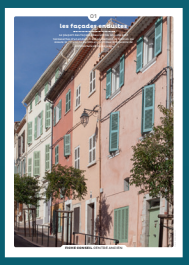


POINT RÉGLEMENTAIRE

Le choix de la teinte d'une façade doit se faire dans un souci d'intégration au contexte environnant, bâti et paysager. C'est à cette fin que doivent être jointes des photographies de l'environnement proche et lointain dans les demandes de permis de construire et de déclaration préalable de travaux. Avant toute prise de décision, référez-vous aux documents d'urbanisme et de conseil (palette couleurs), en faisant référence aux nuanciers RAL, NCS ou fabricants.

→ Renseignez-vous auprès de votre mairie.

EN COMPLÉMENT DE LA FICHE 22



01 **les façades enduites**



02 **les finitions d'enduit**



04 **les décors en pierre**



07 **les fenêtres**



08 **les volets**



09 **les portes**



18 **les devantures commerciales en applique**



19 **les devantures commerciales en feuillure**

Qu'ils fassent ou non l'objet d'une protection, les centres anciens sont toujours des espaces de qualité. Chaque intervention sur les façades ou sur les toitures compte et participe à l'harmonie du paysage urbain. Au cœur de nos villes et villages, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous y recherchons tous.

Les architectes de l'UDAP et du CAUE ont conçu ces 22 fiches conseils pour vous guider dans vos travaux et vos démarches. Elles ont l'ambition d'aider chaque particulier à concilier les contingences de la vie contemporaine, la maîtrise de l'énergie et la qualité environnementale avec la transmission de notre patrimoine culturel et historique.

Ce document est issu d'un projet collaboratif de grande qualité réalisé d'abord par le CAUE et l'UDAP des Bouches-duRhône.

TÉLÉCHARGEZ LES FICHES CONSEILS

→ à télécharger sur **www.cauevar.fr**

→ à télécharger sur **le site de la DRAC PACA**
rubrique **aides et démarches** / démarches et conseils architecture et patrimoine

POUR EN SAVOIR PLUS

UDAP VAR

Unité départementale
de l'architecture
et du patrimoine
du Var

→ **Réception du public**
sur rendez-vous à l'UDAP ou dans certaines collectivités locales et territoriales

www.culture
communication.gouv.fr
/ Regions / DRAC-PACA

sdap.var@culture.gouv.fr

04 94 31 59 95 (Toulon)

CAUE

Conseil
d'architecture d'urbanisme
et de l'environnement
du Var

→ **Réception du public**
sur rendez-vous au CAUE à Toulon, dans certaines collectivités locales et territoriales

www.cauevar.fr

contact@cauevar.fr

04 94 22 65 75 (Toulon)

Photos et croquis© CAUE 13 sauf mentions contraires • Dessins KP architectes urbanistes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère Culture

Direction régionale des Affaires culturelles
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Var
449 avenue de la Mitre
83000 Toulon

LE DÉPARTEMENT VAR

CAUE VAR
17 rue Mirabeau - BP 5512
83098 Toulon cedex